

DÉPÊCHE - Mardi 25 mars 2025 - 16:56

Dépenses énergétiques: des gains importants pour les hôpitaux et les Ehpad en revoyant les contrats d'exploitation

Mots-clés : #établissements de santé #médico-social #développement durable #fédérations pro #hôpital #clinique #Espic #achats #logistique #finances #investissement #Ehpad #Normandie #Pays de la Loire

(Par Sylvie LAPOSTOLLE, à la journée de la transformation écologique en santé)

PARIS, 25 mars 2025 (APMnews) - La révision des contrats d'exploitation peut fournir des pistes d'économies pour la facture énergétique des établissements de santé et médico-sociaux, selon un retour d'expérience présenté lors de la Journée de la transformation écologique en santé, organisée par la Fédération hospitalière de France (FHF) jeudi à Paris.

Lors d'un atelier sur les *quick-wins*, actions simples pour réaliser des économies sur les dépenses énergétiques à moindre coût, Yoann Leloutre, coordinateur régional des réseaux "efficacité transition énergétique en santé" (ETE) et conseiller en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) à la Mission d'appui à la performance des établissements et services sanitaires et médico-sociaux (Mapes) des Pays de la Loire, a rappelé les gains qui peuvent en découler.

Ces actions, telles que l'optimisation des réglages, permettent de réduire rapidement la facture énergétique de 10 à 20%. Ces gains peuvent ensuite être investis dans des travaux de rénovation plus conséquents (chaudières, vitrages, isolation...).

Sur un panel de 13 établissements de santé, l'accompagnement par des conseillers de la Mapes a induit en moyenne 385.000 € d'économies par site entre 2021 et 2022 et parmi 47 établissements sociaux et médico-sociaux, une économie de 16.000 € par site, a-t-il rappelé (cf [dépêche du 30/11/2023 à 18:30](#)).

Julian Tison, contrôleur de gestion environnementale au CH Robert-Bisson à Lisieux (Calvados), a fait part de son expérience acquise en retravaillant les contrats d'exploitation.

"Juste en modifiant des paramètres de nos contrats, on est arrivés à avoir des gains financiers non négligeables", a-t-il témoigné. "Les exploitants en profitent un peu", a-t-il glissé.

L'établissement de santé normand a d'abord travaillé sur l'abonnement au réseau de chaleur urbain, qui représente 50% de la facture du réseau de chaleur.

"Au moment de l'explosion des coûts de l'énergie, on a vu le prix de l'énergie augmenter, mais aussi celui de l'abonnement, et ce chaque année (+5% de 2021 à 2022, soit +16.000 €, puis +10% de 2022 à 2023, soit +32.000 €). On nous a dit que c'était dû au prix de l'électricité pour faire tourner les turbines. Mais en 2024, quand le coût de l'énergie a diminué, celui de l'abonnement n'a pas baissé", a expliqué Julian Tison.

Actualisation de l'unité de répartition forfaitaire

Il a alors cherché à savoir comment était construite la police d'abonnement. Le prix de l'abonnement correspond au prix de base multiplié par l'unité de répartition forfaitaire (URF) multipliée par un coefficient de révision.

Il a compris que l'URF reposait à 50% sur la puissance souscrite de l'établissement rapportée à la puissance totale du réseau de chaleur et à 50% sur la consommation de l'établissement rapportée à la consommation totale du réseau. Le CH de Lisieux est abonné depuis 2008 à ce réseau et, depuis cette date, le réseau s'est bien étendu sans que l'URF ait été revue, alors que la consommation totale du réseau a beaucoup augmenté.

"Nous avons demandé l'actualisation de l'URF et cela a fini par bien payer: elle a été réduite de 25%, soit un gain de 100.000 € par an pour le CH sans rien investir", a-t-il relaté.

Julian Tison a aussi recommandé de revoir l'abonnement en cas de gros projet de réhabilitation qui implique une baisse de consommation d'énergie ou en termes de puissance souscrite. Comme l'abonnement représente 50% de la facture, si on peut le réduire de 10 à 20%, cela représente une économie importante.

Autre piste, le coefficient de fourniture de matériel. "En renouvelant notre contrat d'exploitation, nous n'avons pas fixé de coefficient de marge sur la fourniture du matériel", a indiqué Julian Tison. Or il a constaté que le fournisseur appliquait un taux de 1,70, représentant une marge de 70% sur le matériel à changer (sans compter la main-d'œuvre). "On a trouvé ça excessif pour de l'achat-revente et en demandant à d'autres établissements, on a vu que d'autres taux étaient pratiqués: 1,20, 1,16."

Il a pu négocier une baisse par paliers: 1,30, puis 1,25 et 1,20. Cela pourrait représenter un delta de 200.000 € sur un contrat de 8 ans, soit de quoi réinvestir pour l'établissement.

Troisième source d'économies: les prestations P2 (main-d'œuvre payée à l'exploitant pour l'entretien du réseau d'une centrale de traitement d'air, par exemple) et P3 (ce qui est payé pour lisser les investissements de renouvellement de matériel) sont assujetties à une TVA de 20% pour un CH, mais à une TVA moindre quand il s'agit d'un Ehpad (10%). Il est donc intéressant de différencier la facture pour appliquer cette baisse de TVA sur la partie qui concerne l'Ehpad. Le CH de Lisieux a pu gagner 4.000 € par an.

L'établissement, bien que très endetté (environ 40 millions d'euros), a quand même fait le choix d'investir pour aller plus loin dans sa transition écologique et énergétique et arriver à respecter la réglementation fixée par le décret tertiaire (cf [dépêche du 13/08/2024 à 16:08](#)).

Le prêt Intracting pour investir dans la transition énergétique

Pour le faire sans capacité d'autofinancement, il a eu recours aux prêts Intracting de la Banque des territoires. Celle-ci a développé ce dispositif, permettant de financer des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie dans un temps court (cf [dépêche du 20/03/2024 à 19:18](#)).

Il est possible d'emprunter jusqu'à 3 millions d'euros (M€) à condition de justifier qu'en 13 ans, les investissements réalisés auront permis une économie d'énergie atteignant le total emprunté. Le taux est très intéressant et fixe (1,80% en 2024) et les premiers remboursements d'annuités peuvent être décalés de deux ans, a détaillé Julian Tison.

"Il faut le construire comme un *package* de travaux: ombrières, *relamping* (renouvellement du parc d'éclairage, remplacé par un système moins énergivore), pompes et isolation thermique pour arriver à 13 ans", a-t-il expliqué.

A Lisieux, le prêt de 3 M€ intègre de l'étanchéité de toiture, le changement du système de gestion technique centralisée (GTC) de réseaux, le remplacement des anciens groupes froid par une génération plus performante avec récupération de la chaleur fatale, des ombrières en auto-investissement, du chauffage "réduit de nuit" sur les blocs opératoires, le *relamping* LED et l'isolation de points singuliers.

Les gains estimés sont de 275.000 € par an, ce qui va permettre de rembourser le prêt pendant 13 ans puis d'engranger les gains qui pourront être réinvestis dans d'autres actions d'économie d'énergie, a-t-il souligné.

Par exemple, le projet des ombrières photovoltaïques nécessite un investissement de 1,2 M€ sur 10 ans pour créer un parc en autoconsommation d'une puissance installée de 620 kWc et une production annuelle de 570 MWh. Le gain attendu est de 120.000 € par an.

Le déploiement d'un régime "réduit de nuit" du traitement d'air dans les blocs réalisés sur quatre centrales de

traitement de l'air (CTA) a déjà permis d'économiser 35% de la consommation de ces CTA, générant un gain de 40 MWh par an. L'investissement s'élève à 40.000 € pour 5.000 € de gains annuels.

sl/lb/APMnews

[SL3STMV5]]

POLSAN - ETABLISSEMENTS ENVOYÉ SPÉCIAL

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2025 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=421640&idmail=.O.vrMVZv5jvCqE0uGjh8cyRZy6E_Oy4b-jngBv-YkN35gnfYydkOGkls4MCPucU8U8LF3q2A7vhcJB10aZU-2rMx0Y0jEjzvMyy0EcTHvMn7cgkfDAfOLns0I555RQajJFFHFeeB7xybSFN1hq52giEcolRPL7AlGWnY2HTQ2Q0weuxbd8WrSLIJTTRhJV0WQBH4OBt-YggNddJObC5A_a2LNGz-vZk4sjSLK3pyBXtg9m-XXu7nctjWG1h5hSmMvD-&usid=186494

Copyright Apmnews.com